

LOGO
COLLECTIVITE

DOSSIER TECHNIQUE DE L'APPLICATION MONTRI

{NOM COLLECTIVITÉ}



SOMMAIRE

1. Principe de fonctionnement	3
2. Services proposés	4
2.1. Actualités et Alertes	5
2.2. Le guide du tri	6
2.3. La carte des points de collecte	7
2.4. Le calendrier de collecte	8
2.5. Les demandes & signalements	10
2.6. La Déchèterie	11
2.7. Service de gratification	13
2.7.1. Tri Act : Incitation au tri des emballages	13
2.7.2. Ré Act : Incitation au réemploi	15
3. Interface administrateur	16
4. Modalités d'accès :	16
4.1. Application Mobile	16
4.2. Application Web	16
4.3. Interface Administrateur	16
5. Niveau de service :	17
5.1. Taux de disponibilité	17
5.2. Sauvegardes et hébergement des données	17
5.3. Support technique	18
6. Montri, une solution ouverte et interopérable	18

1. Principe de fonctionnement

L'application Montri permet de regrouper l'ensemble des services des collectivités pour faciliter la gestion quotidienne des déchets des usagers.

L'application est disponible en versions web et mobiles natives (IOS & ANDROID). La version Web est hébergée sur une URL personnalisée et peut également être intégrée, en totalité ou en partie, sur le site internet de la collectivité et des communes du territoire via un widget.



L'application est proposée sous forme d'abonnement annuel.

L'abonnement comprend :

- La mise à disposition de l'application et de son interface administrateur.
- Leur maintenance corrective et évolutive.
- Les coûts d'hébergement.
- Le support technique aux utilisateurs et administrateurs.

Les prestations sont soumises au cahier des charges administratives générales applicables aux techniques de l'information et de la communication en vigueur. Ces dispositions prévalent en cas de contradiction ou d'imprécision du présent dossier.

Montri est une application conçue pour s'adapter aux spécificités de chaque territoire.

Afin d'accéder aux services de sa collectivité, l'utilisateur doit simplement renseigner son code postal ou accepter de se géo-localiser.

Lorsque le code postal renseigné est celui d'une collectivité abonnée, l'utilisateur entre alors dans l'environnement de la collectivité et accède à l'ensemble des services qu'elle propose.

Le cas échéant il accède à une version générique et limitée de l'application en termes de fonctionnalités dites "Freemium".

Ce mode de fonctionnement présente plusieurs avantages, en particulier, de mutualiser les efforts d'innovation et de communication des collectivités partenaires.

Il permet ainsi :

- > De bénéficier des nouveaux services développés à l'initiative de Uzer ou à la demande des autres collectivités partenaires ;
- > D'améliorer la notoriété de l'application et son référencement sur internet et les stores d'Apple et Google ;
- > De mutualiser une partie des efforts de communication visant à promouvoir l'application réalisés par les collectivités partenaires.

Figure 1: Exemple de retombée médiatique nationale



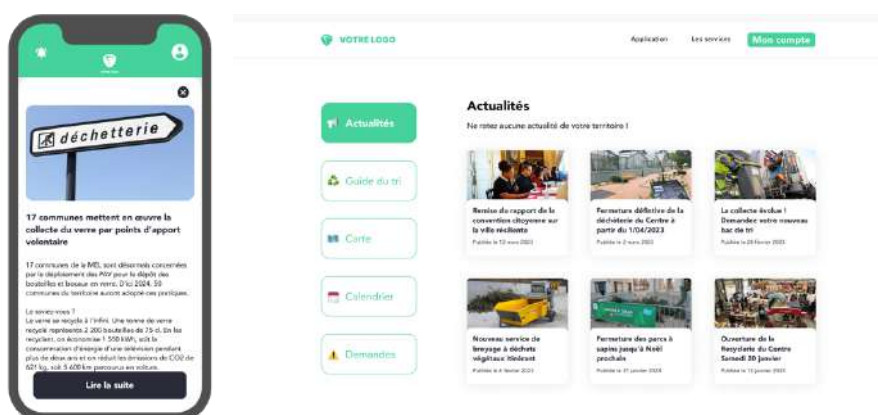
2. Services proposés

Montri est une solution modulable. La collectivité choisit au sein d'un catalogue de services ceux qu'elle souhaite proposer à ses usagers. Elle a également la possibilité d'adapter les services à chaque commune de son territoire.

Les principaux services proposés dans l'application sont détaillés ci-après.

2.1. Actualités et Alertes

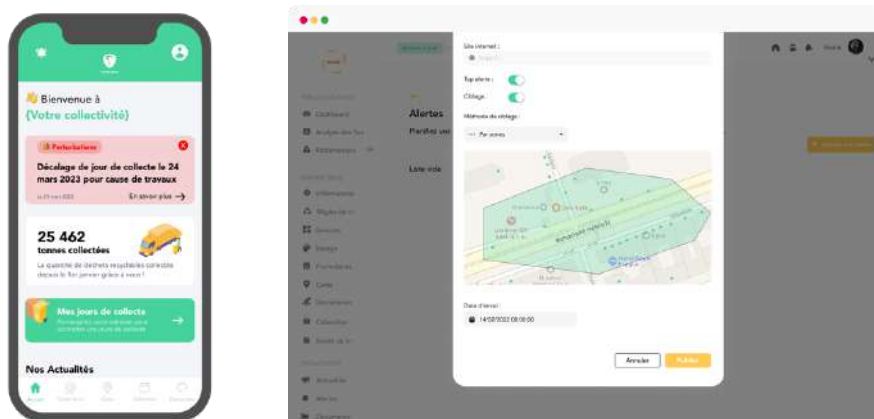
La collectivité a la possibilité de publier sur la page d'accueil de l'application des actualités en lien avec la gestion des déchets sur son territoire.



Il est possible de connecter Montri au flux RSS du site web de la collectivité afin de relayer automatiquement les actualités publiées sur ce dernier dans l'application. Les usagers sont alertés de chaque nouvelle publication via une notification push.

La collectivité a également la possibilité d'envoyer des notifications push de façon géolocalisée pour informer ses usagers de certains événements.

L'utilisateur retrouve ses alertes dans le centre de notification de l'application. La collectivité a également la possibilité "d'épingler" une alerte afin qu'elle s'affiche sur la page d'accueil.



Ce service a pour objectifs :

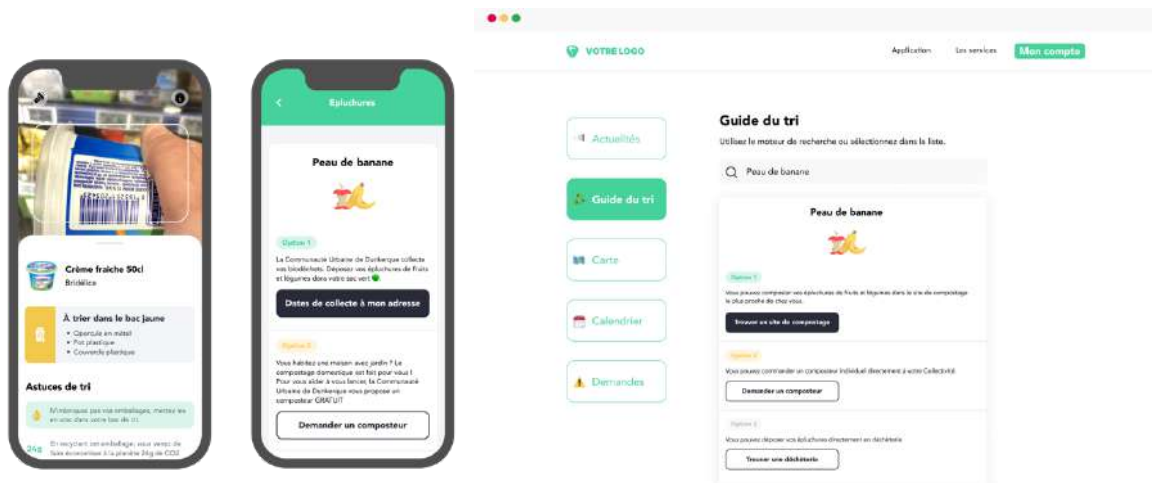
- D'informer les usagers sur la gestion courante des déchets et les actions en faveur de l'économie circulaire de la collectivité ;
- D'alerter localement les usagers des évolutions du service de collecte (fermeture ponctuelle d'une déchèterie, décalage de la collecte, etc.).

2.2. Le guide du tri

Ce service permet d'informer les usagers sur les bons gestes en matière de tri et de réduction des déchets en fonction des règles de tri et du programme local de prévention des déchets.

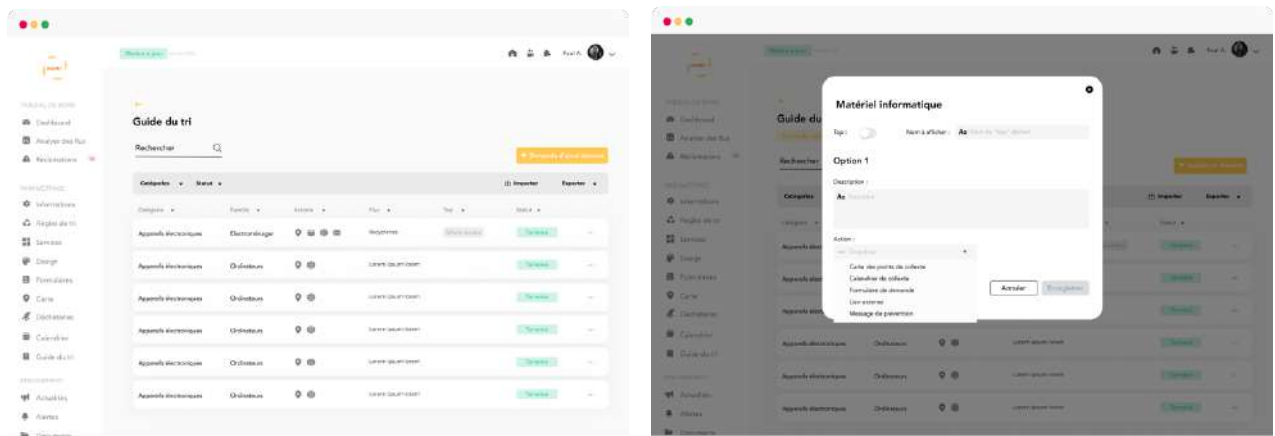
Le guide du tri fonctionne de deux façons :

- Un moteur de recherche qui couvre l'ensemble des typologies de déchets (Emballages, DEEE, Textiles, Bio-déchets, etc.), qui indiquera le bac approprié ou, à défaut, la ou les différentes solutions de réemploi, réparation ou recyclage à disposition de l'utilisateur.



- Un module de reconnaissance des emballages (uniquement disponible sur la version mobile) qui permet aux usagers de connaître la consigne de tri d'un emballage et la quantité de CO2 évitée grâce à son recyclage via un simple scan de son code-barres. Des informations complémentaires peuvent également être affichées en fonction de la typologie d'emballage (ex : "inutile de rincer votre bocal en verre, bien le vider suffit").

La personnalisation du guide du tri est réalisée via l'espace administrateur de l'application.



Ce service a pour objectifs de :

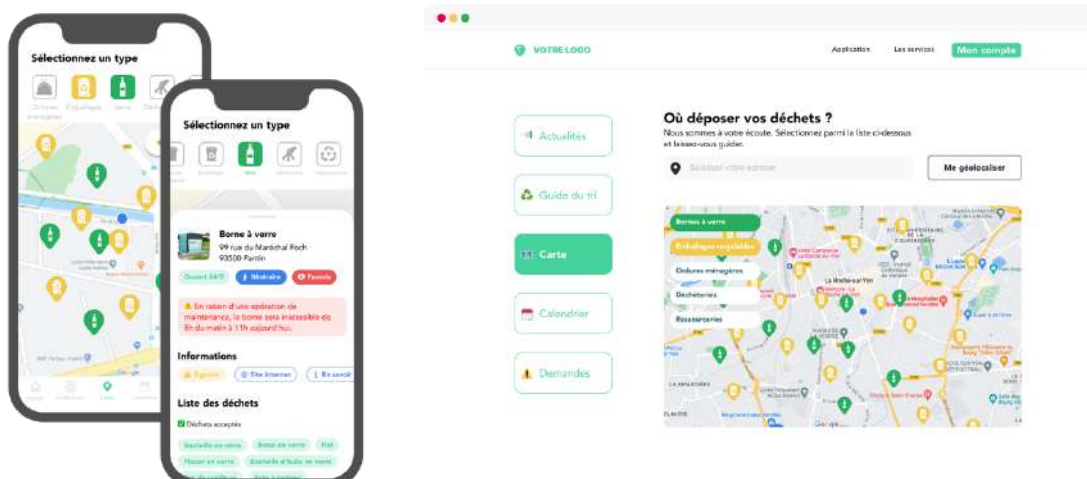
- Réduire les erreurs de tri en permettant un accès rapide à une consigne claire et exhaustive.
- Favoriser l'adoption de pratiques visant à la réduction des déchets en mettant en avant les solutions mises en place ou préconisées par la collectivité.

2.3. La carte des points de collecte

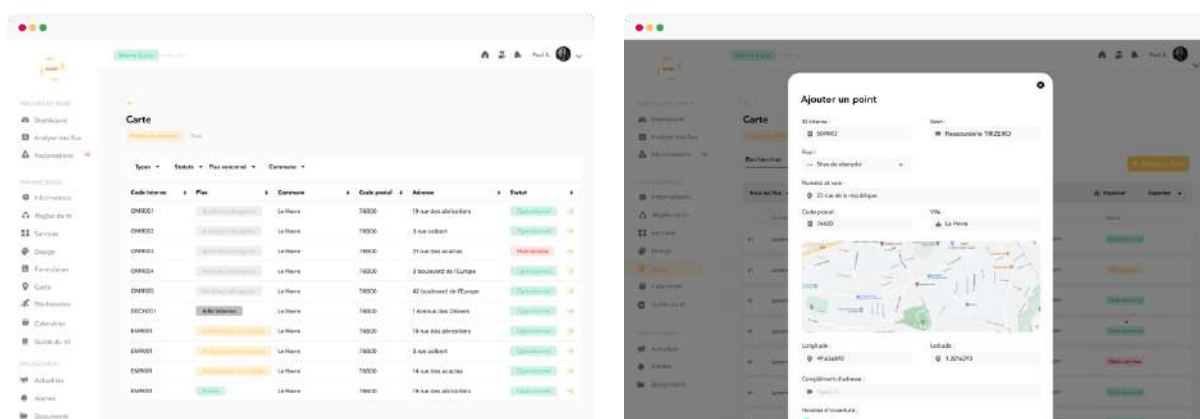
Ce service permet aux usagers de visualiser sur une carte l'ensemble des points de collecte du territoire pour faciliter le recyclage ou le réemploi des déchets ne bénéficiant pas d'une collecte en porte-à-porte.

L'application peut intégrer jusqu'à 12 types de points de collecte (PAV, déchèteries, ressourceries, etc.)

Un clic sur un point de collecte permet à l'utilisateur d'afficher les informations correspondantes (horaires d'ouverture, alerte spécifique, liste des déchets acceptés et refusés), de générer un itinéraire pour s'y rendre facilement ou de réaliser un signalement.



La gestion du parc des points de collecte se fait via l'espace administrateur de l'application ou par interconnexion à vos outils.



Ce service permet à l'utilisateur :

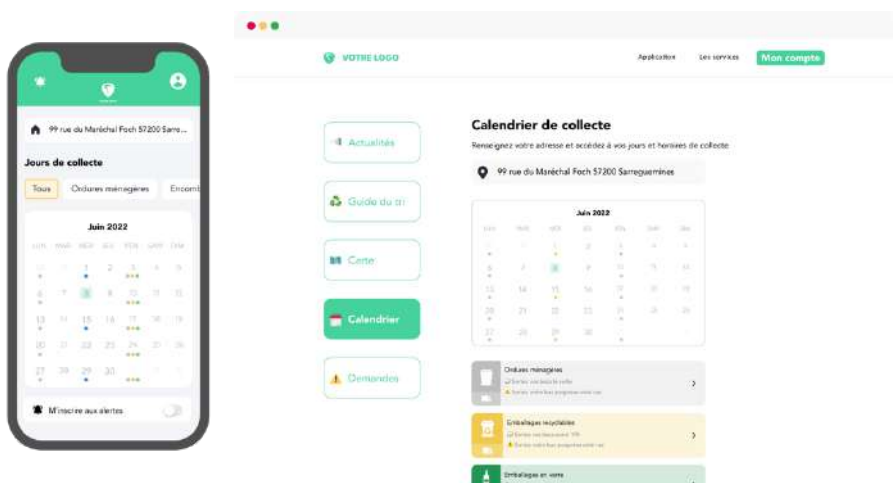
- D'identifier une solution de collecte adaptée à chaque type de déchet et à sa localisation.
- D'accéder à des informations pratiques facilitant l'accès à la solution de collecte sélectionnée.

2.4. Le calendrier de collecte

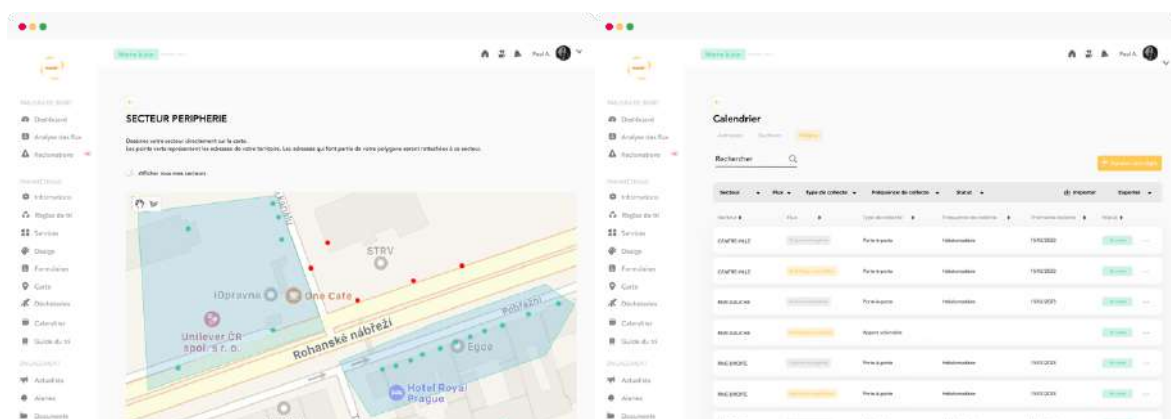
Ce service permet aux usagers de connaître les jours de collecte de leurs déchets à leur domicile en renseignant leur adresse.

Ils peuvent également souscrire à un service d'alerte par "notification push" [C'est bien avec des " " mais pas ailleurs du coup (page 5 et 9 et 10)], pour être informé en temps réel des éventuelles modifications ou perturbations du service de collecte.

Les usagers ont également la possibilité de télécharger le calendrier de collecte en format pdf et d'ajouter tout ou partie des horaires et dates de collecte dans le calendrier de leur téléphone pour bénéficier de rappels automatiques.



Montri utilise la base d'adresse nationale. Les jours et fréquences de collectes sont configurés par secteur depuis l'interface administrateur de l'application ou importés depuis vos outils.

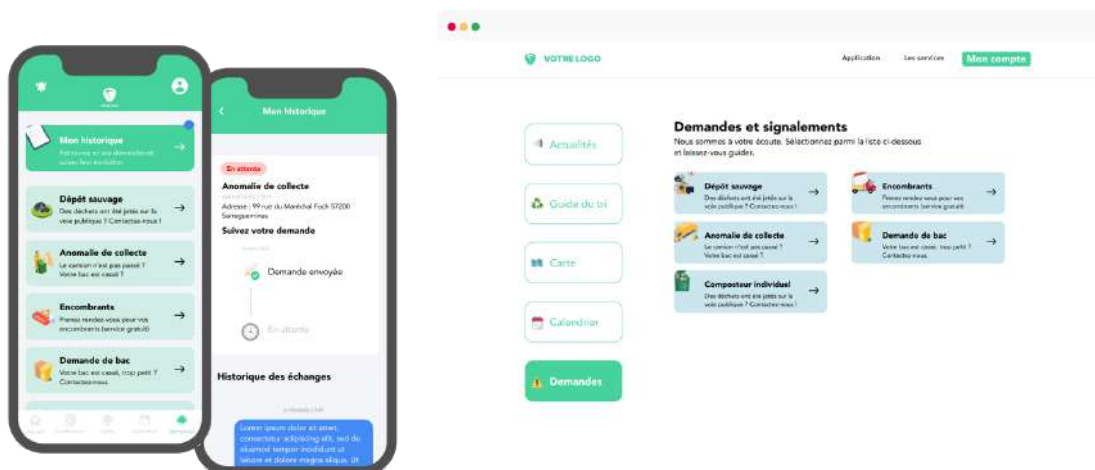


Ce service permet aux usagers :

- De ne plus oublier de sortir leurs bacs pour qu'ils soient collectés.
- D'être informés en cas de perturbation du service de collecte.

2.5. Les demandes & signalements

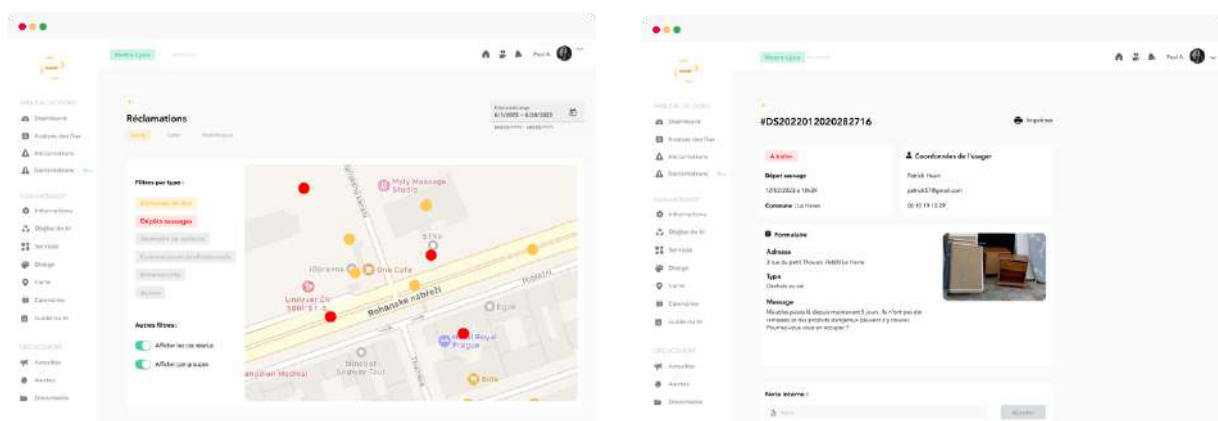
Ce service permet aux usagers de formuler divers demandes ou signalements directement auprès des agents de la collectivité, via des formulaires prédéfinis.



Les usagers ont ainsi la possibilité d'utiliser des e-formulaires pour formuler [répétition de la base "formuler", pas une faute mais à éviter] des demandes de services (inscription à la prochaine collecte d'encombrants, demande de bac, etc.) et de signaler des dysfonctionnements ou des incivilités (anomalie de collecte, borne d'apport volontaire pleine ou cassée, dépôt sauvage).

Chaque demande ou signalement effectué est automatiquement fléché vers le(s) bon(s) destinataire(s) en fonction de son objet et de sa localisation. L'utilisateur est notifié par mail ou notification push de l'avancement du traitement de sa demande.

L'ensemble des demandes et signalements sont également centralisés sur un tableau de bord pour en faciliter le suivi et le traitement par les agents de la collectivité.

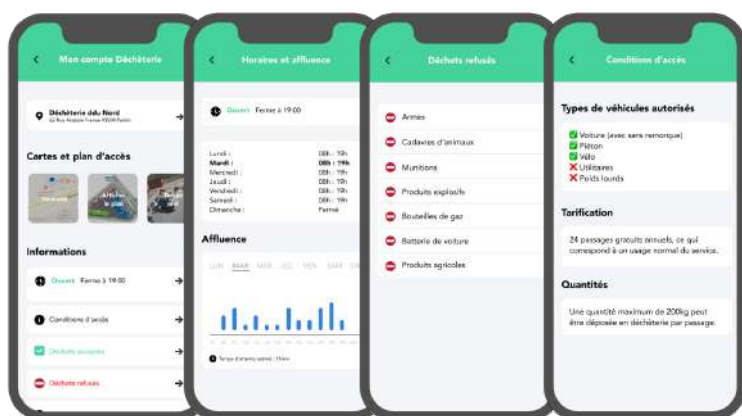


Ce service permet :

- De mettre en avant les différents services proposés par la collectivité.
- D'engager les citoyens dans une logique participative citoyenne en faveur de la propreté et de la performance environnementale du territoire.
- D'optimiser l'organisation des prestations et des interventions des agents de la collectivité.

2.6. La Déchèterie

Constitué de 4 modules, ce service permet de simplifier le parcours utilisateur en déchèterie et ainsi augmenter les performances du territoire.

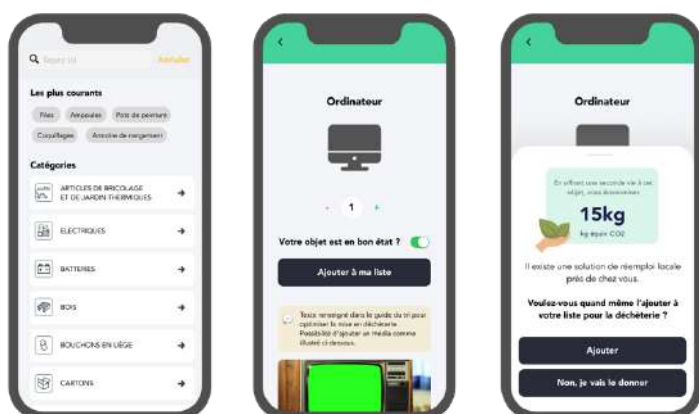


L'utilisateur peut définir en fonction de sa localisation la déchèterie la plus proche et connaître toutes les informations utiles : horaires d'accès, période d'affluence, liste des déchets acceptés ou refusés, plan du site, etc.

Depuis son compte, l'utilisateur a la possibilité de suivre son nombre de passages, d'accéder à ses factures et de présenter son badge d'accès dématérialisé en entrée de déchèterie (uniquement en accord avec la collectivité et le prestataire du contrôle d'accès).

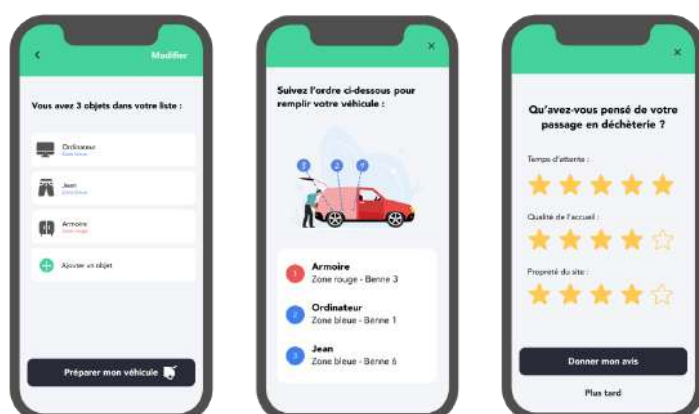


Un guide du tri spécifique à chaque déchèterie est accessible via le module. Pour chaque type de produits, plusieurs solutions sont proposées en favorisant le don, le réemploi ou encore la réparation dans le but de détourner un maximum d'objets de la déchèterie.

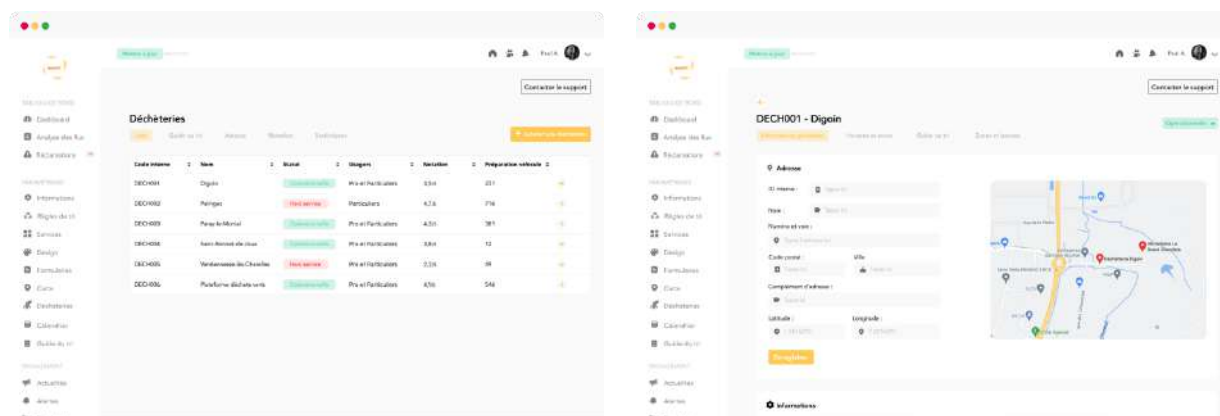


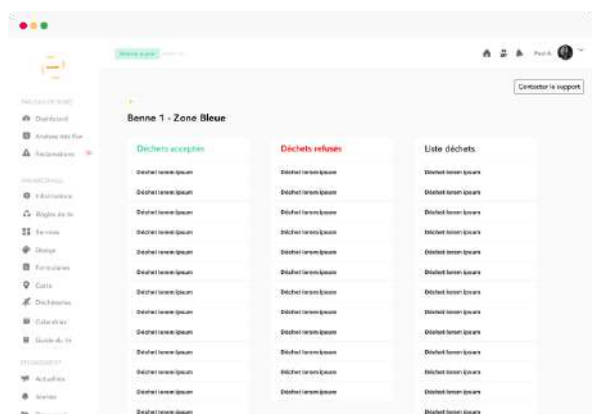
L'utilisateur peut préparer sa liste d'objets à déposer en déchèterie et obtenir une aide dans le remplissage du coffre du véhicule de l'utilisateur. Adapté au plan de la déchèterie, l'objectif est de gagner du temps sur le site et optimiser le tri in situ.

Suite à sa visite, l'utilisateur recevra une notification l'invitant à noter son passage en déchèterie.



Depuis le backoffice, l'Administrateur peut configurer les déchèteries de son territoire comme l'adresse, les horaires d'ouvertures, les conditions d'accès, et charger tous les documents nécessaires aux usagers (plans, règlement etc.).





Il est possible de personnaliser le guide du tri pour chaque déchèterie.

Les plans des bennes sont également paramétrables depuis l'interface pour chaque déchèterie.

Ce service permet :

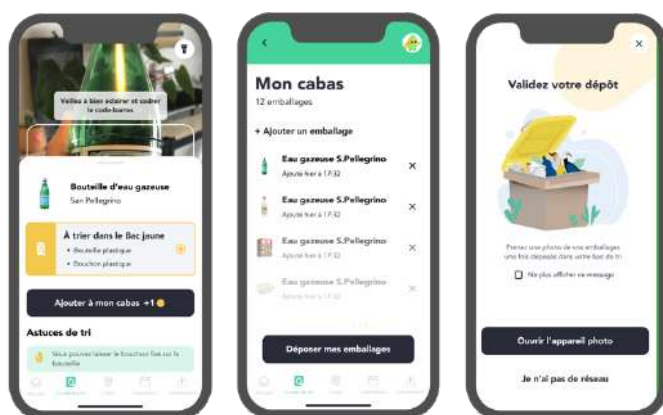
- De faciliter l'accès en déchèterie et optimiser le parcours de l'utilisateur
- Détourner des objets vers des solutions de réemploi ou les filières REP locales
- Mieux accompagner les usagers dans la préparation de leur venue en déchèterie (guide à la préparation des objets et du coffre)

2.7. Service de gratification

Uzer a développé des solutions uniques pour récompenser le tri et le réemploi.

2.7.1. Tri Act : Incitation au tri des emballages

Tri Act permet d'augmenter les quantités et la qualité des emballages triés.



Une fois inscrit au programme, l'utilisateur peut ajouter les emballages scannés dans un cabas virtuel.

L'utilisateur dépose ensuite ses emballages dans le point de dépôt qu'il a sélectionné lors de l'inscription et valide son dépôt avec l'application en prenant une photo.

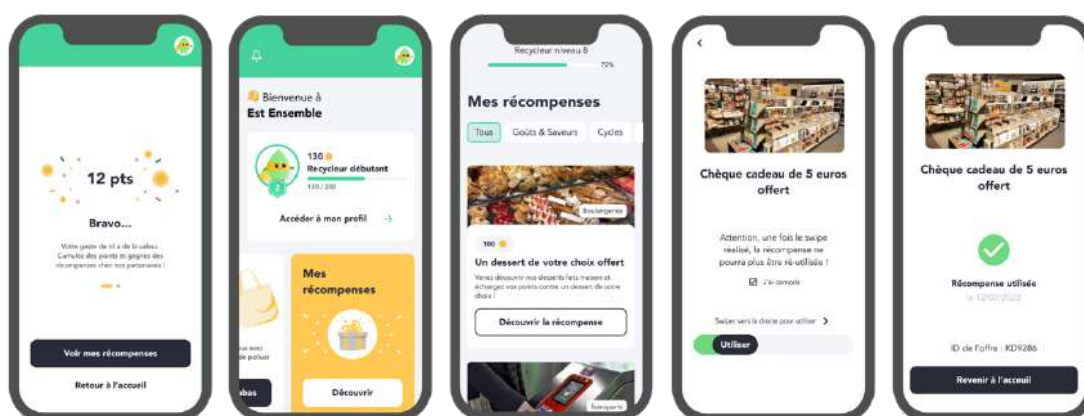
L'utilisateur gagne des points en fonction du nombre et type d'emballages déposés.

Un ensemble de mécanismes de contrôle permettent d'assurer la fiabilité du dispositif et un usage conforme par les usagers.

D'autres actions dans l'application peuvent donner droit à des points comme le parrainage et les quizz.

L'utilisateur se rend ensuite dans le catalogue de récompenses pour utiliser ses points et réserver des récompenses.

Pour récupérer une récompense, l'utilisateur se rend chez le partenaire proposant l'offre et fait glisser le bouton « Utiliser » de gauche à droite pour afficher l'écran de validation.



Atouts du dispositif :

- Compatible avec tous les modes de collecte (Collecte en porte-à-porte (bac, sas etc.), Apport volontaire)
- Possibilité de personnaliser les règles du jeu et le catalogue de récompenses
- Un dispositif 100% dématérialisé facile à déployer
- Un dispositif adapté à tous les emballages

Déployé avec succès en Novembre 2022 sur la Métropole de Rouen, et en avril 2023 sur la 2CCAM, le dispositif a permis d'attirer des usagers non trieurs sur l'application et de faire progresser le geste de tri (55% des usagers qui disent trier plus avec Tri Act).

2.7.2. Ré Act : Incitation au réemploi

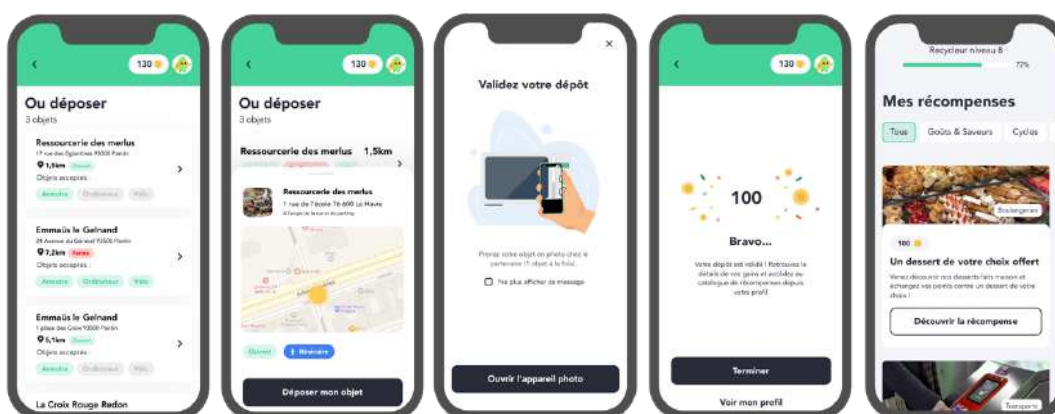
Ré Act permet de favoriser le réemploi en récompensant les usagers pour leurs dépôts d'objets dans des solutions de réemploi locale.



Une fois inscrit au programme, l'utilisateur peut ajouter les objets qu'il souhaite déposer dans sa liste depuis le guide du tri personnalisé en fonction des spécificités du territoire.

L'utilisateur retrouve sa liste depuis la carte « Mes objets » sur l'écran d'accueil.

L'utilisateur sélectionne ensuite le site où il souhaite déposer son objet. Une fois sur place, l'utilisateur peut alors valider son dépôt par la prise d'une photo et d'un contrôle par géolocalisation. Des points sont crédités en fonction du type d'objet déposé.



L'utilisateur se rend ensuite dans le catalogue de récompenses pour utiliser ses points et réserver des récompenses.

Un système de contrôle tout au long du parcours utilisateur permet de s'assurer que l'utilisateur détient bien l'objet, et se trouve au bon endroit lors du dépôt ou lors de l'utilisation de la récompense.

3. Interface administrateur

Uzer met à disposition de la collectivité une interface administrateur accessible à tout moment en ligne lui permettant de :

- Gérer le contenu de l'application.
- Communiquer avec les usagers (publication d'actualités, envoi de notifications).
- Piloter les demandes et signalements.
- Suivre les statistiques d'utilisation de l'application.

Le gestion du contenu se fait de façon simple et en toute autonomie par la collectivité, via une interface unique pour l'application web et mobile, sans que cela ne requiert des compétences informatiques particulières.

L'application est conçue pour intégrer vos jeux de données existants et est compatible avec de nombreux formats (Xls ,Csv ,shp ,GeoJson, Webservices).

Uzer assure la formation d'un ou plusieurs administrateurs de l'application au sein de la collectivité et les accompagne dans le paramétrage initial de l'application et la publication de mises à jour.

4. Modalités d'accès :

4.1. Application Mobile

L'application mobile est disponible sur les "stores" d'Apple et Google sous le nom Montri.

Apple store : <https://apps.apple.com/fr/app/montri-trier-solidaire/id1458927235>

Google Play Store : <https://play.google.com/store/apps/details?id=eu.uzer.montri&hl=fr>

4.2. Application Web

L'application web est accessible à l'adresse : www.montri.fr.

L'application web est responsive pour s'adapter aux différentes tailles d'écrans sur ordinateur et sur mobile.

Afin de multiplier les points de contact avec les usagers, UZER propose également un widget permettant à la collectivité d'intégrer tout ou partie des services de l'application Montri directement sur son site internet. Elle peut également proposer gratuitement ce service aux communes de son territoire.

4.3. Interface Administrateur

L'interface administrateur est accessible à l'adresse : <https://espaceclient.montri.fr/>

UZER envoie par courrier électronique une invitation à l'administrateur principal de l'application l'invitant à créer son compte pour accéder à l'interface administrateur. Une fois son compte créé, l'administrateur principal pourra inviter des collaborateurs à le rejoindre et pourra définir les rôles de chacun (Administrateur Principal, Administrateur, Agent).

5. Niveau de service :

5.1. Taux de disponibilité

UZER s'engage à assurer une disponibilité de l'application à hauteur de 99.9% du temps par mois.

Précisions sur les périodes d'indisponibilités des solutions logicielles :

- L'application sera considérée comme indisponible si elle n'est pas accessible pendant au moins deux périodes de 180 secondes consécutives ;
- Ne seront pas pris en compte, pour le calcul du taux d'indisponibilité, les évènements suivants :
 - L'indisponibilité est due à une opération de maintenance prévue et notifiée dans le respect d'un délai de prévenance de 15 jours.
 - L'indisponibilité résulte d'un cas de force majeure.
 - L'indisponibilité résulte d'une utilisation non conforme aux conditions d'utilisation.
 - Le client n'a pas rempli ses obligations à l'égard de UZER.

En cas d'indisponibilité de l'application sur une durée supérieure à 12 heures dans une même journée de 24 heures (de 0h00 à 24h) ou supérieure à 6 heures sur 24 heures sur au moins 2 jours francs, soit 48 heures, la société UZER encourra une pénalité d'un montant égal au coût annuel de l'abonnement rapporté au prorata temporis de ladite indisponibilité.

5.2. Sauvegardes et hébergement des données

UZER s'engage à mettre en place des moyens de sauvegarde efficaces et à contrôler la bonne exécution des sauvegardes.



Les données sont hébergées par Google, dont le siège est situé 1600 Amphithéâtre Parkway, Mountain View, Californie 94043, United States, **sur des serveurs situés à Francfort en Allemagne.**

UZER s'emploie à sécuriser l'accès et l'utilisation de l'application conformément aux usages en la matière selon les mesures détaillées sur son site internet et dans sa charte de confidentialité accessible à l'adresse suivante : <https://www.montri.fr/charte-de-confidentialite>

5.3. Support technique

UZER accompagne le client tout au long de la phase de paramétrage et de mise en ligne de l'application.

Afin de permettre une utilisation optimum de l'application, UZER assurera la formation de l'administrateur de l'application désigné au sein de la collectivité. La formation est effectuée en visio-conférence.

Un service d'assistance technique est disponible à l'adresse mail support@montri.fr sans frais, dès lors que les questions posées concernent la mise en œuvre de l'application et son utilisation.

UZER s'engage à apporter une réponse au client dans un délai de 24h hors weekend et jours fériés.

Avant de solliciter le support client, le client s'engage à consulter, au préalable, le manuel utilisateur qui lui sera communiqué par mail concomitamment à la remise de ses identifiants de connexion à l'interface administrateur.

6. Montri, une solution ouverte et interopérable

Montri expose les données renseignées via des API de type REST.

Un accès sécurisé permet donc aux collectivités d'utiliser les données ou services de Montri sur d'autres solutions destinées aux usagers ou outils métiers.

La documentation de nos API est disponible sur Swagger.



MONTRI - API - BACKOFFICE 1.0 OAS 3.0

Authorize

Address

GET	/v1/address/{idaddress}		
GET	/v1/address/findCityByName/{cityname}		
GET	/v1/address/findCityByPostCode/{postcode}		
GET	/v1/address/findCityByInseeCode/{inseeCode}		
PUT	/v1/address/assign/sector/{addressid}/{sectorid}		
PUT	/v1/address/unassign/sector/{addressid}/{sectorid}		

Authentication

POST	/v1/auth/signInWithEmailAndPassword		
POST	/v1/auth/refreshAccessToken		
GET	/v1/auth/resetPasswordLink/{email}		

Cache

GET	/v1/cache/clear/all		
-----	---------------------	--	--

Calendar

DELETE	/v1/calendar/delete/{calendarid}		
POST	/v1/calendar/save		